



Melanie Teetaert

Associée

T : 604.891.5110 / C : teetaerm@bennettjones.com

Vancouver

FORMATION

Université de Brandon, B.A. (Spec.), 1997

Université Dalhousie, B.LL., 2001

ADMISSIONS AU BARREAU

Alberta, 2002

Colombie-Britannique, 2005

Saskatchewan, 2019

Melanie Teetaert pratique le litige dans le secteur de l'énergie, du commerce et de la construction et l'arbitrage commercial à Calgary et à Vancouver depuis plus de 20 ans.

Elle possède une vaste expérience des différends contractuels, des abus de confiance et de l'obligation fiduciaire, de la négligence et d'autres réclamations commerciales générales. Elle se concentre sur les litiges liés à l'énergie, notamment les coentreprises, les CO&Os, les accords d'exploitation conjointe, les accords d'exploitation agricole et les accords de transport et de manutention.

Mélanie a de l'expérience dans les litiges en matière de redevances, de comptabilité et d'opérateurs et est régulièrement consultée sur les droits de premiers refus. Elle se concentre sur les litiges liés à la construction, notamment sur les réclamations pour retard, les problèmes d'ingénierie et de conception, la rupture de contrat et la négligence. De plus, elle a de l'expérience dans le cadre de revendications transfrontalières, y compris la coordination de revendications interreliées au Canada et aux États-Unis.

Melanie a agi dans le cadre d'arbitrages commerciaux internationaux et nationaux en vertu des lois d'arbitrage de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de l'Institut canadien d'adr, du BCIAC et de la Cour d'arbitrage internationale de la Chambre de commerce internationale. Elle a plaidé devant tous les paliers des tribunaux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que devant la Cour du Banc de la Reine et la Cour d'appel de la Saskatchewan.